



NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA MADONE DE GENAY

L'an mil huit cent soixante neuf et le trente et un mars, pardevant Maître Gazançon de Chavannes, notaire, résidant à Genay, canton et arrondissement de Trévoux, et en présence des sieurs Félix Guerrin, charron, et Antoine Josserand, maçon, tous deux propriétaires demeurant à Genay, témoins requis, a comparu :

« M. Fleury Vicard, négociant, demeurant à Genay. Lequel a fait donation entrevifs et irrévocable à la fabrique de l'église de Genay. Représentée par M. Jean-Claude Morel, propriétaire, demeurant à Genay, remplissant par intérim les fonctions de trésorier de ladite fabrique. D'un espace de terrain, situé à Genay, à l'angle du chemin d'intérêt commun n° 55 et du chemin vicinal, conduisant du hameau du Perron à celui de Prouilleux.

Sur lequel a été érigée en mil huit cent soixante et un, une statue de la Sainte Vierge, au moyen d'une souscription volontaire ».

Le terrain donné par M. Vicard formait l'extrémité méridionale et occidentale du verger qu'il possédait au dit lieu (1).

Il était confiné, « au midi, par le chemin d'intérêt commun n° 55 sur une longueur de dix-huit mètres septante centimètres, au couchant par le chemin du hameau du Perron conduisant à celui de Prouilleux, sur une longueur de vingt mètres septante centimètres ; au nord, et au matin, par un angle faisant saillie sur le verger de M. Vicard, donateur, angle mesuré par une ligne de huit mètres soixante centimètres, tirée de l'extrémité nord de celle de vingt mètres septante centimètres, confin du couchant, et une ligne de six mètres soixante centimètres de longueur, tirée de l'extrémité orientale de celle de dix-huit mètres septante centimètres, confin du midi ».

M. Fleury Vicard était propriétaire de la parcelle de terrain par lui donnée, comme faisant partie du tènement de pré, situé au dit lieu, qu'il avait acquis de M. Benoit Marc Malaval, cultivateur, demeurant à Genay, suivant acte notarié (2) en date du dix avril mil huit cent soixante-deux.

Lequel sieur Malaval l'avait lui-même recueilli dans la succession de « autre Marc Malaval, son père, par suite de l'attribution que ce dernier lui en avait fait dans son testament (3) en date du 29 avril 1852.

Le sieur Malaval père en était lui-même propriétaire du chef de Georges Malaval, son père, par suite de l'attribution qui lui en avait été faite dans le partage de la succession de ce dernier, reçu par M^e Durand, notaire à Neuville-sur-Saône, le 8 décembre 1820.

M. Morel, en sa qualité de trésorier par intérim de la fabrique, acceptait provisoirement la donation, se réservant de réitérer cette acceptation d'une manière définitive et dans les formes prescrites par la loi, lorsqu'il y aurait été autorisé d'une manière régulière.

Ce qu'il fit le 15 février 1870, à Genay, en l'étude de M^e Gazançon de Chavannes, notaire, en présence cette fois-ci des sieurs François Roche, tisserand, et Jean-Baptiste Chavet, cultivateur, tous deux demeurant à Genay, témoins requis. Et en vertu d'un arrêté du préfet du département de l'Ain en date du 30 décembre 1869 (4) l'autorisant à accepter, considérant que la donation dont il s'agit était avantageuse à la fabrique, puisqu'elle est faite sans charges ni conditions, et que la position du donateur lui permet de faire cette libéralité.

Les comptes de la fabrique de Genay permettent de compléter notre information. En effet, au chapitre des dépenses, il est noté :

Pour l'année 1861

- A. M. Neville, pour le piédestal de la Sainte Vierge.	1 000,00
- Pour le transport de la Sainte Vierge, par chemin de fer, de Paris à Neuville.	32,50
- Transport par Vincent, de Neuville à Genay.	5,00

Pour l'année 1862

- Fin de compte pour la pierre de taille de la Madone.	950,00
- A.-M. Pingoux, poseur de la statue de la Sainte Vierge.	175,00
- A. Baudet, maçon.	425,00
- A. Pierre Tournier, pour avoir amené les pierres de la Sainte Vierge.	15,00
- A. Claude Josserand, maçon.	9,50
- A. Rosier, tailleur de pierres.	5,00

Pour l'année 1869

- Serrurier, pour le monument.	400,00
- Maçon, pour le monument.	380,00

L. CARPIN

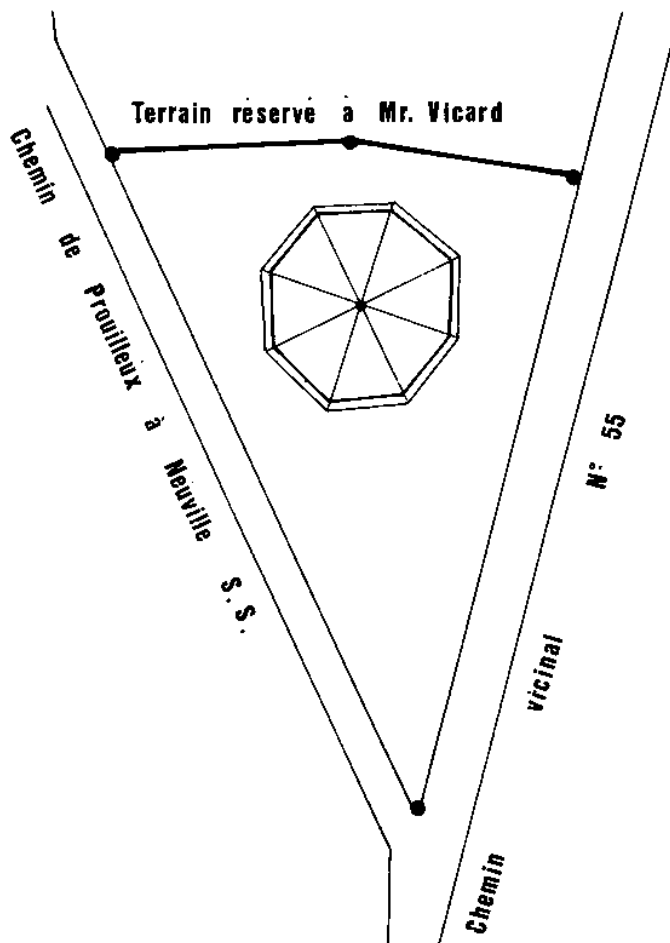
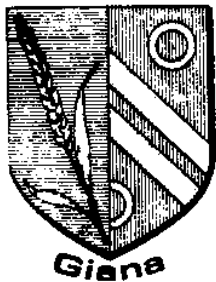
(1) Parcelle de terrain de la contenance d'un are 25 centiares, estimée d'une valeur de 100 F. Ce terrain avait été acheté par M. Vicard quinze cents francs la bicherée (soit 10 ares) ; la partie donnée avait donc une valeur de 175 F.

(2) et (3) Actes passés devant M^e Gazançon de Chavannes.

(4) Vu le certificat de vie du donateur en date du 20 décembre 1869 ; vu l'avis de Monseigneur l'Evêque de Belley, en date du 28 décembre 1869, etc.



- Plan dressé à l'échelle de cinq millimètres par mètre, par le Géomètre soussigné, d'une parcelle de terrain d'une étendue de un are vingt cinq centiares, sur laquelle est érigée une statue de la très Sainte Vierge, et dont la donation a été faite à la Fabrique de l'Église de Genay, par Mr. Fleury Vicard, suivant acte reçu Mr. Gazancon de Chavannes, notaire à Genay, le 31 Mars 1869.



La Madone

Certifié sincère
Genay le 28 novembre 1869